



MAIRIE DE
BUZET-SUR-TARN

31660

ARRÊTÉ DU

N°022/CM001

**PORTANT RETRAIT DES DELEGATIONS CONSENTIES
A MONSIEUR GILBERT DEMETZ
CINQUIEME ADJOINT**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 031-213100944-20240408-022CM001-AR

Bescher
Levrault

Le Maire de la commune de Buzet-sur-Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 28 mai 2020 fixant à six le nombre d'adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 28 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Gilbert DEMETZ en qualité d'adjoint au maire ;

Vu l'arrêté n°039/CM005 du 28 mai 2020 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire ainsi que la signature de certains documents à Monsieur Gilbert DEMETZ, 5^{ème} adjoint, pour intervenir dans les domaines suivants : Transitions, Travaux, Environnement, Suivi et entretien des locaux communaux ;

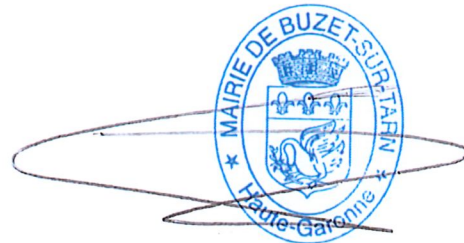
Considérant, que Monsieur le Maire, peut à tout moment, mettre fin aux délégations qu'il a consenties, sous réserve que sa décision ne soit pas inspirée par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration communale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°039/CM005 du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Gilbert DEMETZ, 5^{ème} adjoint au maire, est rapporté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Buzet-sur-Tarn, le 08/04/2024



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Téléréours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>